

Guide pour les Formations d'Initiative Locale (**FIL**)

Une ambition forte de l'École académique de la formation continue est de rapprocher la formation au plus près des besoins des personnels, et ce, dans tous les territoires.

L'objectif est de faire monter en compétences les personnels autour de problématiques et questionnements professionnels partagés. Elles se déclinent à plusieurs échelles, de l'établissement, au regroupement de plusieurs établissements dans un bassin donné.

Les formations d'initiative locale ont donc vocation à :

- **accompagner la mise en œuvre du projet académique**, dans sa déclinaison opérationnelle sur le terrain (projets d'établissements, contrats d'objectifs...);
- **répondre aux besoins** de formation identifiés par les chefs d'établissement, en concertation étroite avec leurs équipes et dans un diagnostic partagé ;
- **permettre de prolonger la réflexion** menée suite à l'évaluation externe et aux besoins de formation mis en exergue ;
- **inscrire dans la durée** les réflexions pédagogiques des équipes engagées dans la démarche «NEFE».

Une **mixité de public** est recherchée par l'aspect pluridisciplinaire ou inter-catégoriel en établissement, par la rencontre inter-établissements en bassin.

Les FIL peuvent également se décliner à l'échelle du bassin. Les formations en bassin ont pour vocation de définir et de mener une politique de formation ajustant le projet académique au plus près des besoins du territoire. Les formations proposées par le bassin peuvent être disciplinaires ou transversales.

Le bassin est une échelle particulièrement appropriée pour la conception et la régulation des actions favorisant les liaisons écoles-collèges ou collèges-lycées.

Bien que n'étant pas ici opérateurs, les corps d'inspection peuvent être appelés à expertiser ces demandes, à conseiller et accompagner les offres, en aidant par exemple au choix des formateurs.

Afin de renforcer l'accompagnement des collectifs et pour apporter des réponses efficaces à l'ensemble des demandes du terrain, l'E AFC propose :

- Un catalogue de FIL construit à partir de l'analyse des offres sur plusieurs années et des récurrences des thématiques les plus demandées. Ces thématiques sont indicatives ; les objectifs de formation et les contenus sont propres à chaque équipe et définies lors des entretiens de clarification.
- L'accompagnement d'un-e ingénieur-e de formation correspondant EAFC dans chaque bassin, chargé-e de recueillir les demandes, de faire le lien avec les formateurs et de faciliter leur mise en œuvre.
- Un mode de recueil des demandes pour préciser son projet de formation permettant ainsi de déposer des demandes de FIL hors catalogue (application Sofia).



LE CATALOGUE

Le catalogue est consultable en cliquant sur ce lien :

www.ac-nantes.fr/accompagnement-des-territoires-apprenants-formations-d-initiative-locale-et-collectifs-de-travail

Carte des bassins référent E AFC :



Bassins	IF référent.e.s
ANCENIS CHÂTEAUBRIANT	Clarisse BLONDEAU
ANGERS EST	Camille MARCHAND et Sandra FERRE
ANGERS SEGRÉ	Camille MARCHAND et Sandra FERRE
CHOLET	Clarisse BLONDEAU
ESTUAIRE	Nolwenn ESCOUBET
LE MANS	David COTTREL
MAYENNE NORD	Johann BALLIAU
MAYENNE SUD	Johann BALLIAU
NANTES	Véronique MARTINEZ
SARTHE NORD	Charlotte MAUVIEUX
SARTHE SUD	Charlotte MAUVIEUX
SAUMUR	Clarisse BLONDEAU
SUD LOIRE	Roxane RODAMEL
VENDÉE EST	Brigitte BEAUDE
VENDÉE OUEST	Brigitte BEAUDE

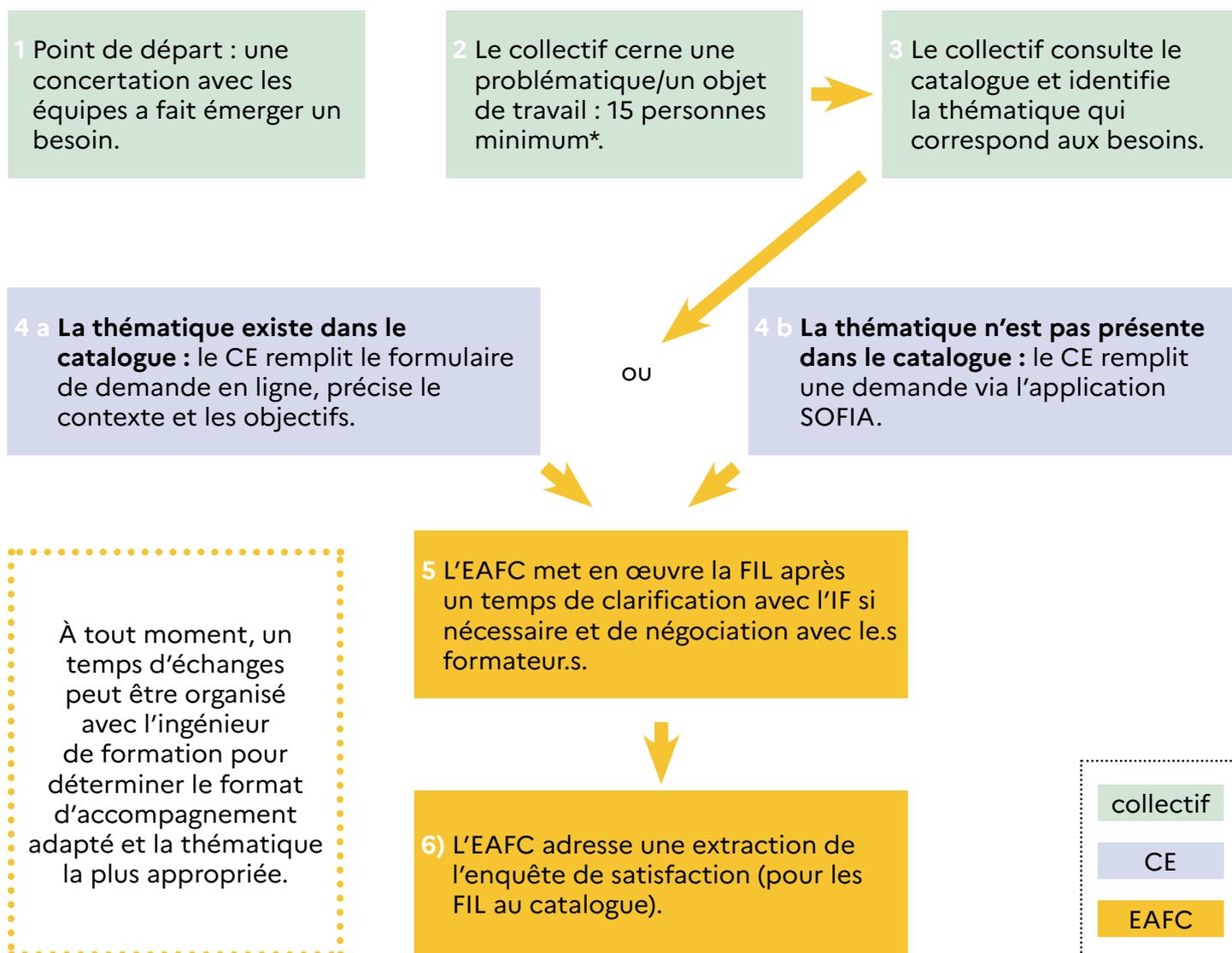
DEMANDER UNE FIL : les essentiels

- Les pré-requis pour une demande de FIL :
 - Un objet de travail bien identifié
 - Un collectif prêt à s'engager
- Différents formats d'accompagnement en fonction de la thématique :
 - Un format « coup de pouce » de 3 h en distanciel avec le ou les formateur.s ou inspecteur.s pour sensibiliser, répondre aux premières interrogations, faire le point sur les apports de la recherche, poser les cadres de références.
 - Un format d'une journée en présentiel, pour consolider le collectif, analyser et confronter les pratiques.
 - Un retour d'expérience en distanciel peut être proposé.
 - D'autres formats sont disponibles (Histoire-Géographie, secourisme...) : merci d'y être attentifs et de revenir vers l'ingénieur de formation si vous souhaitez le faire évoluer. Le prescripteur ou le formateur sera contacté pour vérifier la possibilité d'adaptation aux besoins.

La mise en œuvre d'une Formation d'Initiative Locale (FIL)

Un préalable : l'émergence d'un besoin.

À l'échelle d'un établissement ou de plusieurs établissements :



*Si l'effectif est inférieur, on peut alors envisager une FIL en regroupant des établissements proches qui partageraient leurs questionnements. La procédure reste la même.

Attention un délai est nécessaire pour le traitement de la mise en œuvre de l'action. Le formateur chargé de la formation étudiera avec le chef d'établissement la période propice en tenant compte des contraintes de chacun, et du calendrier établi pour les formations hors catalogue.

Les missions de l'ingénieur de formation :

L'ingénieur.e de formation constitue un relai de communication de l'EAFC sur les territoires et contribue ainsi, avec l'ensemble des acteurs locaux, à la dynamique de formation.

- Il/elle accompagne les demandes, conseille et oriente sur les contenus et les modalités de formation à mettre en œuvre, en lien avec les formateurs.
- Il/elle suit au plus près les projets de formation émanant des équipes, notamment ceux des établissements évalués durant l'année scolaire précédente.
- Il/elle est chargé.e de l'évaluation de la formation et des suites à donner.

Procédures et modalités :

- **Un maximum de 3 demandes de FIL par an est préconisé pour un EPLE.**
- **Pour les FIL hors catalogue et les liaisons interdegrés et intercycles : les chefs d'établissement** et les animateurs de bassins font remonter leurs besoins **en saisissant une demande** sur l'application **SOFIA** à partir du portail ETNA du personnel de direction, encart « Mes applis » (une notice en pdf est sur la page d'accueil de SOFIA). La demande doit être anticipée en fonction **des dates de campagne** et des délais de mise en œuvre. L'anticipation est primordiale dans le cas **des liaisons école-collège** afin de mobiliser les moyens en remplacement nécessaires dans le 1^{er} degré. À l'issue des campagnes de recueil des besoins, **l'EAFC traite les demandes des établissements** ou des bassins et affiche dans l'application SOFIA sa décision au regard de chaque action. L'EAFC envoie la synthèse des demandes à chaque responsable pédagogique qui cherche si besoin des formateurs. L'ingénieur.e de formation peut contacter l'établissement et/ou le formateur pour préciser la demande le cas échéant. Il accompagne la mise en œuvre jusqu'à l'envoi des OM et affiche dans l'application SOFIA sa décision au regard de chaque action.

L'objectif est de développer une culture de la pluri-annualité de la formation.

FIL et remplacement : extrait du guide à l'usage des chefs d'établissements sur le RCD, page 6 :

«Les formations d'initiative locale (FIL) :

Les formations d'initiative locale répondent à des besoins de formation exprimés et repérés à l'échelle de l'établissement. Elles viennent en appui aux stratégies développées dans le cadre de la politique éducative et du projet d'établissement et sont un véritable levier de transformation des pratiques. Complémentaires aux autres dispositifs de la formation académique pilotés par les écoles académiques de la formation continue (EAFC), la programmation et l'organisation des FIL, dès leur conception avec les interlocuteurs de l'EAFC, doivent être abordées sous l'angle de leur compatibilité avec le dispositif de RCD mise en place : extension du calendrier, hybridation des formations, articulation avec les formations à pilotage académique et les formations organisées à l'échelle des bassins pour éviter les redondances thématiques. Enfin, pour certaines formations réalisées à la demande de l'agent et programmées, une organisation de l'emploi du temps permettant d'assurer la compatibilité entre les jours de formation et les jours de cours doit être systématiquement recherchée.»

Pour les FIL impliquant la formation de tous les personnels sur une demie-journée ou une journée, l'EAFC ne prendra en compte les demandes qu'après accord du DASEN.

Le calendrier pour la rentrée 2023-24 :

- Pour les FIL catalogue : pas de campagne, l'E AFC traite les demandes des établissements ou des bassins au fil de l'eau dans le calendrier de mise en œuvre précisé supra.
- Les demandes de FIL hors catalogue peuvent être saisies à tout moment de l'année et nous procédons à leur examen 5 fois dans l'année selon le calendrier suivant :

Recueil des demandes	Mise en œuvre
Campagne 1 : 28/08/23 – 24/09/23	à partir de 16/10/23 (sauf LEC dès septembre)
Campagne 2 : 25/09/23 – 05/11/23	à partir du 18/12/23
Campagne 3 : 06/11/23 – 07/01/24	à partir du 12/02/24
Campagne 4 : 08/01/24 – 10/03/24	à partir du 15/04/24
Campagne 5 : 11/03/24 – 12/05/24	Fin d'année scolaire
Nouvelle campagne en juillet pour des mises en œuvre en septembre (précisions à venir ultérieurement)	